01net
OK
nos newsletters
nos magazines
01net pour 2,45 € / m seulement
AT Internet
eStat
Facebook Connect
Facebook Social Plugins
Google+ Platform
Ligatus
Taboola
Twitter Button
ACTUALITÉS | COMPARATIFS ET TESTS | JEUX | ASTUCES | 01netTV | telecharger.com | BONS PLANS | 01BUSINESS
Applis, logiciels | Produits | Télécoms | Sécurité | Culture, médias | Politique, droits | Technos | Buzz, s | Science, recherche

Les FAI devront-ils bientôt jouer la police sur le web ?

Un rapport secret sur la cybercriminalité sommeille dans les armoires ministérielles. Il recommande d'augmenter considérablement les contraintes légales imposées aux prestataires et fournisseurs, y compris à l'étranger.

Gilbert Kallenborn | 01net | le 24/06/14 à 20h04 | laisser un avis

Tweet

agrandir la photo

Planqué au fond d'un tiroir ministériel, un rapport sur la cybercriminalité a été divulgué aujourd'hui par nos confrères de l'Express. Commandé par les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie et du Numérique, ce document de 277 pages a pour but de « protéger les internautes ».

Il a été rédigé par le magistrat Marc Robert et devait être publié en novembre dernier. Mais quelque chose a visiblement freiné sa publication. Il faut dire que les recommandations de ce rapport risquent de faire bondir certains, en particulier chez les professionnels du numérique, qui verraient les contraintes légales augmenter considérablement.

Ainsi, les fournisseurs de moteurs de recherche seraient logés à la même enseigne que les FAI et les hébergeurs dans la prévention et la sanction des contenus illicites. Tous seraient, par ailleurs, chargés d'une *« surveillance préventive »* afin de détecter les contenus illicites graves. A l'exception de la pédopornographie, ils n'auraient pas le droit de bloquer un site ou un contenu, qui resterait une prérogative des juges. Mais ils pourraient être chargés de surveiller la Toile pour s'assurer qu'un tel blocage ne soit pas contourné.

Un"Patriot Act à la française ?

Le rapport cherche également à mettre à contribution les prestataires étrangers. L'idée est de leur imposer les mêmes obligations civiles, pénales ou administratives, qu'ils soient installés ou non en France, et indépendamment de lieu de leur siège social ou du stockage des données. Pour être concernés, il suffirait qu'ils offrent des biens ou des services à des personnes de nationalité française ou domiciliées sur le territoire national. On n'est plus très loin d'un Patriot Act à la française...

Autre recommandation : renforcer les pouvoirs de l'Etat au niveau des domaines en .FR. Celui-ci pourrait contrôler en détail le processus d'attribution, demander plus facilement la levée d'anonymat, confisquer des noms de domaine en cas de violation de la loi, etc. Le but étant de rendre le domaine en .FR plus sûr et plus attractif.

Enfin, les forces de police verraient leurs pouvoirs d'investigation élargis et pourraient procéder à des enquêtes sous pseudonyme pour tous les crimes et délits passibles d'une peine de prison. Aujourd'hui, ce type d'enquête est réservé aux cas de pédophilie et de traite des êtres humains.

Avant d'être publié, le rapport devrait être soumis au Conseil national du numérique. A suivre.

Source :

Express

@01net sur twitter

à lire aussi
SUR LES MÊMES THÈMES

- Adresses en .vin : la France demande la suspension de leur attribution
- Aurélie Filippetti juge « très préoccupante » l'attitude de Youtube
- Ondes radio : le débat au Sénat renvoyé aux calendes grecques
- Le Conseil d'Etat rejette le recours d'Orange contre la 4G de Bouygues
- Deux sénateurs américains veulent protéger la neutralité du Net
- Prism : un étudiant gagne une première manche contre Facebook
- « .vin » : Les viticulteurs européens se mobilisent contre l'Icann
- Youtube va bloquer les vidéos d'Adele et des Arctic Monkeys
- Le gouvernement chinois révèle les brevets Android de Microsoft
- Un concurrent de Google Play Store porte plainte
- E-Books : Apple s'en sort avec un accord à l'amiable
- Nelly Kroes : « Snowden a réveillé l'Europe et lui ouvre des opportunités »
- Neutralité des plateformes : le Conseil du numérique en appelle à la loyauté
- Trois mois de prison ferme pour des fuites sur Windows 8
- Des politiques se mobilisent pour que la France accueille Edward Snowden
- L'Assemblée nationale lève le voile sur sa commission « numérique »
- L'Europe condamne Intel à une amende d'un milliard d'euros
- Données personnelles : Microsoft s'oppose à une demande de la justice américaine
- « Il faut encourager le recours aux avertisseurs de radars »

envoyer par mail
imprimer l'article
Tweet
Suivre @01net

Actu précédente
Adresses en .vin : la France demande la suspension de leur attribution

01net
CGV - Conditions d'abonnement - Charte de confiance - Recrutement - Contacts - Mentions légales et CGU
NextInteractiveMedia : 01net - RMC - RMC SPORT - RMC DÉCOUVERTE - BFMTV - BFM BUSINESS - 01Business - Association RMC/BFM

lecharger.com OK GUIDE D'ACHAT ASTUCES